

DECISION N°DC 11/2026

Attribution du contrat de maintenance de l'élèveur de personne à mobilité réduite (EPMR) du poste de contrôle du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la proposition commerciale remise par la société *CITI LIFT Groupe A2A*, sise 57 route d'Antony, 91320 Wissous,

Considérant l'obligation réglementaire pour le SIOM de faire entretenir l'élèveur de personne à mobilité réduite se trouvant au poste de contrôle à l'entrée du site de Villejust,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec la société *CITI LIFT Groupe A2A*, 57 route d'Antony, 91320 Wissous, le contrat de maintenance de l'élèveur de personne à mobilité réduite du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

La prestation comprend deux visites annuelles pour la maintenance préventive de l'élèveur de personne à mobilité réduite et l'intervention en urgence si nécessaire.

Le montant forfaitaire annuel pour la maintenance préventive de l'EPMR s'élève à 504,90 € HT, soit 605,88 € TTC.

ARTICLE 3 :

Le contrat est conclu à compter du 28 juin 2026 pour une durée de deux ans. Il est renouvelable pour une durée de deux ans par tacite reconduction sauf préavis donné par lettre recommandée six mois avant l'expiration d'une de ces périodes. Il prendra fin au plus tard le 27 juin 2030.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le
Le Président

12 MARS 2026

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le :

- affichée le :

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E.legallat.com

ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification

